

Information salle

Les locations sont par jour, merci d'en tenir compte dans votre organisation.

Prix location pour évènement privé¹ :

230 € pour 1 jour (**salle disponible à 10h le jour de l'évènement jusqu'au lendemain 8h au plus tard**) ;

380 € pour 2 jours ;

480 € pour 3 jours.

Prix location pour évènement public² (avec demande d'autorisation communale) :

350 € pour 1 jour (**salle disponible à 10h le jour de l'évènement jusqu'au lendemain 8h au plus tard**) ;

650 € pour 2 jours

950 € pour 3 jours

➔ Du 1^{er} novembre au 30 avril : + 35 € pour frais d'énergie.

➔ Du 1^{er} mai au 31 octobre : + 15 € pour frais d'énergie.

Cette close énergie sera d'application tant que les coûts ne diminueront pas. Merci de votre compréhension.

Nettoyage par vos soins, matériel mis à disposition.

Caution : 200 €.

POUR LES MARIAGES, MERCI DE NOUS CONTACTER.

Salle décorée pour Noël de fin novembre à mi-janvier.

Enlèvement des clés : au bureau d'accueil le dernier jour ouvrable précédant l'évènement;

Retour des clés : le 1^{er} jour ouvrable suivant la manifestation.

Sont compris dans la location :

- 16 tables de brasserie et 32 bancs (table = 2m20/60 cm) ;
- 4 tables de brasserie pour faire un buffet ;
- 5 tables mange debout ;
- Barbecue intérieur et extérieur (à utiliser avec précaution uniquement avec du charbon de bois) ;
- Cuisine avec plaques vitrocéramique, frigo, congélateur à tiroirs, petit four (zakouskis), micro-ondes ;
- Bar avec deux pompes à bières, 2 frigos, une bonbonne d'acide ;
- Chauffage (attention ne permet pas d'avoir une température idéale en cas de température extérieure négative), WC, box de rangement sous clé.
- Libre de brasseur et de traiteur.

Ne sont pas fournis :

- La vaisselle, les verres, les poubelles (qui sont à évacuer par vos soins).

Visite de la salle sur rendez-vous.

Attention : le responsable de location doit être âgé de minimum 30 ans, il doit être sur site durant toute la manifestation et être en pleine capacité durant celle-ci.

Location vaisselle :

« La Royale Œuvre le Temps de Vivre asbl » au 087 / 88 13 43.

¹ Définition d'une soirée privée :

- Invitations personnelles et nominatives, tenue d'un registre des présences à l'entrée ;
- Pas d'entrée payante (boissons payantes autorisées) ;
- L'organisateur/responsable de location doit connaître personnellement tous les participants.

² Déclaration obligatoire à l'Administration communale pour les soirées dansantes publiques à but lucratif, les réunions publiques, de même que pour tout évènement se déroulant en plein air.

Est considéré comme public tout évènement avec publicité (sur support papier : affiches, flyers,... et réseaux sociaux : évènement Facebook, ...).